

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : Modification des conditions d'attribution de titres restaurant au personnel du CIG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

Avait donné procuration : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Modification des conditions d'attribution de titres restaurant au personnel du CIG.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2001.02 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2004-42 du 25 novembre 2004 relative à l'attribution de titres restaurant au personnel du CIG,

Vu la délibération n° 2005-41 du 17 novembre 2005 relative à la modification de l'attribution de titres restaurant au personnel du CIG,

Vu la délibération n° 2016-22 du 3 juin 2016 relative à la modification des conditions d'attribution de titres restaurant au personnel du CIG,

Considérant que les agents du CIG peuvent bénéficier de titres restaurant selon leur choix, d'une valeur faciale de 6,50 euros ou d'une valeur faciale de 8,50 euros,

Considérant que la valeur faciale des ces titres restaurant n'a pas subi de revalorisation depuis 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- de porter à compter du 1^{er} janvier 2020, la valeur faciale des titres restaurant aux agents du CIG respectivement à 7,00 euros et à 9,00 euros,
- de maintenir la participation du CIG à hauteur de 60%, la participation de l'agent à 40%.

Dit que les crédits correspondants sont prévus à cet effet au budget, comptes 63 et 64.

 Président,
Jacques Alain BÉNISTI
Député-Maire de Villiers-sur-Marne